



Bilan d'activité de la commission des affaires européennes

Octobre 2024 – Juillet 2025



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

La commission des affaires européennes a pour mission de contrôler l'action européenne du gouvernement et de suivre les politiques européennes développées par les institutions de l'Union. À ce titre, elle examine les projets de textes européens qui lui sont soumis au titre de l'article 88-4 de la Constitution, vérifie si les projets d'actes législatifs européens sont conformes au principe de subsidiarité, prend l'initiative de résolutions européennes destinées au Gouvernement ou aux institutions européennes, participe aux conférences interparlementaires européennes...

La commission des affaires européennes n'est pas une commission permanente. En application du principe de double appartenance, ses 48 membres sont également membres d'une commission permanente. Elle est présidée par Pieyre-Alexandre Anglade, député de la quatrième circonscription des Français établis hors de France.

Pour suivre les activités de la commission des affaires européennes :

1. Pages du site de l'Assemblée nationale consacrées à la commission :

<https://www.assemblee-nationale.fr/>

(Travaux parlementaires / Commissions et autres organes / Commission des affaires européennes)

2. Fil X (ex-Twitter) de la commission - @AN_AfEur

Table des matières

La commission des affaires européennes	4
Composition de la commission	4
Le Bureau	6
Les référents	7
Le secrétariat administratif	8
Les activités de contrôle.....	9
Les auditions et échanges de vues	9
Les tables rondes	11
Les rapports d'information.....	12
Les rapports d'information portant observations sur les projets de loi et les propositions de loi	14
Les communications.....	15
L'examen des textes européens.....	16
Textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution	16
Les propositions de résolution européenne.....	17
Les avis politiques	21
La Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes (COSAC)	23

La commission des affaires européennes

Composition de la commission

(au 9 juillet 2025)

En application du principe de double appartenance, les quarante-huit membres de la commission des affaires européennes appartiennent en même temps à une commission permanente. Ils sont désignés en début de législature et pour la durée de celle-ci de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques et une représentation équilibrée des commissions permanentes.

Les membres de la commission

- M. Gabriel Amard (La France insoumise-NUPES)
- M. David Amiel (Ensemble pour la République)
- M. Pieyre-Alexandre Anglade (Ensemble pour la République)
- M. Philippe Ballard (Rassemblement national)
- M. Karim Benbrahim (Socialistes et apparentés)
- M. Guillaume Bigot (Rassemblement national)
- M. Benoît Biteau (Ecologiste et Social)
- M. Nicolas Bonnet (Ecologiste et Social)
- Mme Céline Calvez (Ensemble pour la République)
- Mme Colette Capdevielle (Socialistes et apparentés)
- M. François-Xavier Ceccoli (Droite républicaine)
- Mme Sophia Chikirou (La France insoumise-NUPES)
- M. Paul Christophe (Horizons & Indépendants)
- M. Bruno Clavet (Rassemblement national)
- Mme Nathalie Colin-Oesterlé (Horizons & Indépendants)
- M. Jocelyn Dessigny (Rassemblement national)
- M. Julien Dive (Droite républicaine)
- M. Nicolas Dragon (Rassemblement national)
- M. Julien Gabarron (Rassemblement national)
- M. Michel Herbillon (Droite républicaine)
- Mme Mathilde Hignet (La France insoumise-NUPES)
- Mme Sylvie Josserand (Rassemblement national)
- Mme Marietta Karamanli (Socialistes et apparentés)
- M. Daniel Labaronne (Ensemble pour la République)
- M. Bastien Lachaud (La France insoumise-NUPES)
- M. Jean Laussucq (Ensemble pour la République)
- Mme Constance Le Grip (Ensemble pour la République)
- M. Pascal Lecamp (Les Démocrates)
- M. Matthieu Marchio (Rassemblement national)
- M. Patrice Martin (Rassemblement national)
- M. Emmanuel Maurel (Gauche Démocrate et Républicaine)

- M. Laurent Mazaury (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires)
- M. Maxime Michelet (Union des droites pour la République)
- Mme Danièle Obono (La France insoumise-NUPES)
- M. Julien Odoul (Rassemblement national)
- Mme Nathalie Oziol (La France insoumise-NUPES)
- M. Frédéric Petit (Les Démocrates)
- Mme Anna Pic (Socialistes et apparentés)
- M. Pierre Pribetich (Socialistes et apparentés)
- M. Stéphane Rambaud (Rassemblement national)
- Mme Isabelle Rauch (Horizons & Indépendants)
- M. Charles Sitzenstuhl (Ensemble pour la République)
- M. Thierry Sother (Socialistes et apparentés)
- Mme Michèle Tabarot (Droite républicaine)
- Mme Sophie Taillé-Polian (Ecologiste et Social)
- Mme Liliana Tanguy (Ensemble pour la République)
- Mme Sabine Thillaye (Démocrate-MoDem et Indépendants)
- Mme Estelle Youssouffa (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires)

Répartition par commissions permanentes d'appartenance

- Affaires culturelles et éducation : 8 député
- Affaires économiques : 7 députés
- Affaires étrangères : 14 députés
- Affaires sociales : 2 députés
- Défense : 4 députés
- Développement durable et aménagement du territoire : 4 députés
- Finances : 6 députés
- Lois : 3 députés

Répartition par groupes politiques

- Groupe Rassemblement National (RN) : 11 députés
- Groupe Ensemble pour la République (EPR) : 8 députés
- Groupe La France insoumise-Nouveau Front Populaire (LFI-NFP) : 6 députés
- Groupe Socialistes et apparentés (SOC) : 6 députés
- Groupe Droite Républicaine (GDR) : 4 députés
- Groupe Écologiste et Social (EcoS) : 3 députés
- Groupe Les Démocrates (Dem) : 3 députés
- Groupe Horizons & Indépendants (HOR) : 3 députés
- Groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) : 2 députés
- Groupe Gauche Démocrate et Républicaine (GDR) : 1 député
- Groupe Union des droites pour la République : 1 député

Le Bureau

(au 2 octobre 2024)

Le président



Pieyre-Alexandre ANGLADE

Lois
Renaissance

Les vice-présidents



Manon BOUQUIN
(RN)



Laurent MAZAURY
(LIOT)



Nathalie OZIOL
(LFI-NFP)



Thierry SOTHER
(SOC)

Les secrétaires



Henri ALFANDARI
(HOR)



Benoit BITEAU
(EcoS)



Maxime MICHELET
(UDR)



Liliana TANGUY
(EPR)

Les référents

Afin d'assurer un suivi cohérent et continu de l'activité des institutions européennes, le Bureau de la commission des affaires européennes a désigné dix binômes de référents thématiques composés chacun d'un député de la majorité et d'un député de l'opposition.

Missions des référents

Dans leur domaine de compétence, les référents ont pour rôle de :

- étudier, chacun dans leur domaine de compétence, les projets de textes européens transmis par la Commission européenne et suivre l'évolution des négociations à leur sujet ;
- présenter à la commission des communications sur les projets de textes européens les plus importants en vue notamment de l'adoption d'un projet de résolution européenne ou d'avis politique ;
- participer dans leur domaine de compétence aux conférences interparlementaires thématiques organisées par le Parlement européen ou le parlement du pays présidant l'Union européenne.

Liste des référents

- Institutions européennes / Droit de l'Union : Constance LE GRIP (EPR) et Manon BOUQUIN (RN)
- Climat / Environnement / Énergie / Transports : Danièle OBONO (LFI-NUPES)
- Économie / Budget / Pacte de stabilité / Monnaie unique / Marchés financiers / Fiscalité : David AMIEL (EPR) et Sylvie JOSSERAND (RN)
- Politique commerciale / Aide au développement : Emmanuel MAUREL (GDR) et Liliana TANGUY (EPR)
- Marché intérieur / Concurrence / Numérique / Industrie / Recherche / Espace : Sabine THILLAYE (Dem) et Nathalie OZIOL (LFI-NFP)
- Numérique / Industrie / Recherche / Espace : Isabelle RAUCH (HOR) et Marietta KARAMANLI (SOC)
- PESC / Défense / Élargissement : Michel HERBILLON (DR) et Laurent MAZAURY (LIOT)
- Europe sociale / Santé / Culture / Audiovisuel / Éducation : Céline CALVEZ (EPR) et Thierry SOTHER (SOC)
- Asile et migrations / Liberté de circulation des personnes / Schengen / Coopération policière et judiciaire : Nathalie COLIN-OSTERLE (HOR) et Matthieu MARCHIO (RN)
- Agriculture / Sécurité alimentaire / Pêche / Politique de cohésion : Julien DIVE (DR) et Benoît BITEAU (EcoS)

Le secrétariat administratif

(au 2 octobre 2024)

- Christophe Lescot, sous-directeur, chef de service
- François-Xavier Carabelli, administrateur
Espace de liberté, de sécurité et de justice : Asile et migrations – Espace judiciaire européen – Schengen, libre circulation des personnes et coopération policière – État de droit – Questions juridiques – Droit des femmes – Suivi de la COSAC et de la Conférence des présidents des parlements de l’Union
- Dalila Fadé, administratrice adjointe
Politique de cohésion – Élargissement et politique de voisinage – Politique commerciale commune
- Thibault Jacomo, administrateur
Climat - Environnement - Énergie – Transports
- David Michel, chargé de mission
Concurrence - Politique industrielle – Marché intérieur – Numérique – Protection des données – Tourisme – Recherche - Télécommunications – Politique spatiale – Consommation et protection des consommateurs – Droit des sociétés
- Pascale Rey-Pantz, administratrice
Politique agricole commune – Pêche – Institutions – Sécurité alimentaire
- Jean Savoye, administrateur
Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) – Aide au développement
- Marie Sergeant, administratrice
Budget de l’Union européenne – Fiscalité – Politique économique, budgétaire et monétaire - Services financiers
- Lara Vuynovich, chargée de mission
Politique sociale – Éducation, jeunesse et sport – Culture – Audiovisuel – Santé publique – Formation professionnelle - Fonctionnaire détachée du Bundestag
- Sabrina Berrebi, assistante de direction et de gestion
- Christine Fouquet, assistante de direction et de gestion
- Fanny Labbé, assistante de direction et de gestion
- Olguette Mbango Kwedi, assistante de direction et de gestion

Les activités de contrôle

La commission des affaires européennes exerce sa mission de contrôle de la politique européenne du Gouvernement et de suivi de l'activité des institutions européennes en organisant des auditions régulières (membres du Gouvernement, responsables européens, personnalités diverses), en publiant des rapports d'information, en examinant des communications et en adoptant des propositions de résolution européenne ou d'avis politiques.

Les auditions

Du 2 octobre 2024 au 9 juillet 2025, la commission des affaires européennes a procédé à **13 auditions de 13 personnalités** : membres de Gouvernement français, commissaires européens, ambassadeurs, experts, acteurs du monde économique et social...

M. Benjamin HADDAD, ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a ainsi été auditionné à 4 reprises, pour rendre compte de réunions du Conseil européen et exposer les positions défendues par la France.

La commission a également auditionné :

- lors d'une réunion commune avec la commission de la défense nationale et des forces armées, **M. Andrius KUBILIUS, commissaire européen à la défense et à l'espace** ;
- lors d'une réunion commune avec la commission des affaires économiques, **M. Thierry BRETON, ancien commissaire européen en charge du marché intérieur, de la politique industrielle, du numérique, de la défense et de l'espace** ;
- lors d'une audition, *à huis clos*, commune avec la commission des finances de l'Assemblée nationale et les commissions des affaires européennes et des finances du Sénat, **M. Piotr SERAFIN, commissaire européen au budget** sur le futur cadre financier pluri-annuel (CFP) ;
- lors d'une audition, conjointe avec la commission des affaires étrangères et la commission de la défense nationale et des forces armées, **M. Ruslan STEFANCHUK, président de la Rada ukrainienne**.

Plusieurs personnalités européennes ont enfin été entendues :

- **M. François-Roger CAZALA, membre de la Cour des comptes européenne** ;
- **M. Frédéric BAAB, procureur européen**, membre français du Parquet européen ;
- **M. Enrico LETTA, président de l'institut Jacques Delors**, ancien président du conseil italien, sur les conclusions de son rapport au Conseil européen sur l'avenir du marché intérieur ;
- **M. Andrija MANDIC, président du Parlement du Monténégro** ;
- **M. Stéphane SÉJOURNÉ, vice-président exécutif de la Commission européenne** chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, Commissaire européen en charge de l'industrie, des PME et du marché unique.

Liste des auditions

30/10/2024	Audition de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 17 et 18 octobre 2024
05/01/2025	Audition de M. François-Roger CAZALA, membre de la Cour des comptes européenne
05/02/2025	Audition de M. Frédéric BAAB, procureur européen, membre français du Parquet européen
05/03/2025	Audition de M. Enrico LETTA, président de l'institut Jacques Delors, ancien président du conseil italien, sur les conclusions de son rapport au Conseil européen sur l'avenir du marché intérieur
25/03/2025	Audition, conjointe avec la commission de la défense nationale et des forces armées, de M. Andrius KUBILIUS, commissaire européen à la défense et à l'espace
26/03/2025	Audition de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué chargé de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 20 et 21 mars 2025
01/04/2025	Audition de M. Thierry BRETON, ancien commissaire européen en charge du marché intérieur, de la politique industrielle, du numérique, de la défense et de l'espace
02/04/2025	Audition de M. Andrija MANDIC, président du Parlement du Monténégro
30/04/2025	Audition de M. Stéphane SEJOURNÉ, vice-président exécutif de la Commission européenne chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, Commissaire européen en charge de l'industrie, des PME et du marché unique
22/05/2025 <i>à huis clos</i>	Audition <i>à huis clos</i> , conjointe avec la commission des finances de l'Assemblée nationale et les commissions des affaires européennes et des finances du Sénat, de M. Piotr SERAFIN, commissaire européen au budget sur le futur cadre financier pluri-annuel (CFP)
04/06/2025	Audition de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargées de l'Europe, sur le suivi des résolutions européennes de l'Assemblée nationale
18/06/2025	Audition, conjointe avec la commission des affaires étrangères et la commission de la défense nationale et des forces armées, de M. Ruslan STEFANCHUK, président de la Rada ukrainienne
01/07/2025	Audition de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe sur les résultats du Conseil européen des 26 et 27 juin 2025

Les tables rondes

Les tables rondes sont le moyen de confronter les points de vue de personnalités d'origines diverses sur des problématiques européennes.

Deux tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants :

- **le 20 novembre 2024**, une [table ronde sur les suites du rapport de M. Mario DRAGHI relatif aux moyens de renforcer la compétitivité européenne](#) avec M. Elie COHEN, directeur de recherche au CNRS, Mme Nadine LEVRATTO, directrice de recherche au CNRS et M. Jean PISANI-FERRY, président de l'Institut de l'économie pour le climat ;
- **le 22 janvier 2025**, une [table ronde sur les conséquences pour l'Europe de l'élection de M. Donald TRUMP](#) à la présidence des États-Unis avec la participation de M. Philippe ETIENNE, ambassadeur de France, M. Jean Dominique GIULIANI, président de la fondation Robert-Schuman et Mme Sylvie MATELLY, directrice de l'Institut Jacques Delors.

Les rapports d'information

La commission des affaires européennes a pour pratique de désigner des rapporteurs – le plus souvent des binômes, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition - auxquels elle confie le soin d'approfondir tel ou tel sujet lié à l'activité de l'Union européenne. Ces rapports sont ensuite présentés devant la commission qui en autorise le dépôt en vue de leur publication.

Deux rapports d'information ont été présentés devant la commission.

[n° 1588](#) – Rapport d'information sur les relations entre l'Union européenne et la Chine (Mme Sophia Chikirou, rapporteure).

Alors que l'Union européenne et la Chine s'apprêtent à célébrer le 50^e anniversaire de leurs relations en juillet prochain, le présent rapport s'interroge sur l'évolution, la nature et le devenir des relations entre ces deux partenaires historiques qui se sont fortement dégradées, notamment depuis une communication de la Commission européenne de 2019 définissant la Chine non seulement comme un « partenaire pour la coopération » mais également comme « un concurrent économique et un rival systémique ».

Le rapport appelle à un changement de cap stratégique, au bénéfice d'une coopération respectueuse des souverainetés nationales.

Sur le plan économique, le rapport recommande l'adoption par les Européens d'une stratégie de « protectionnisme solidaire ». Le règlement des différends commerciaux avec la Chine devrait ainsi prendre la forme de solutions négociées. L'abandon du Triptyque permettrait également de sortir d'une logique de confrontation délétère.

Sur le plan politique, la défense des intérêts européens plaide pour la fin de la « vassalisation » de l'Europe aux intérêts américains. La défense du multilatéralisme et du droit international étant des axes communs des politiques étrangères européenne et chinoise, l'Union européenne et la Chine ont tout intérêt à coopérer pour faire face aux défis mondiaux, particulièrement dans un contexte international marqué par le retour désinhibé des rapports de force et de l'unilatéralisme.

Le rapport insiste enfin sur la nécessité pour la France d'adopter une politique indépendante, afin d'assumer pleinement son rôle moteur dans la construction d'une relation européenne équilibrée avec la Chine et de préserver ses propres intérêts.

Dix ans après le lancement de l'Union des marchés de capitaux, qui visait à approfondir le développement et l'intégration des marchés financiers au sein de l'Union européenne, la Commission européenne a donné une nouvelle impulsion au projet en appelant, le 19 mars 2025, à la réalisation d'une véritable « Union de l'épargne et de l'investissement » pour relancer la croissance européenne.

A la croisée de ces deux initiatives, le présent rapport dresse un bilan mitigé des plans d'actions portés par la Commission au cours de la dernière décennie et met en exergue la nouvelle portée stratégique que recouvre le développement des marchés de capitaux face aux besoins d'investissement inédits que l'Europe doit assumer pour restaurer sa compétitivité et préserver sa souveraineté. Alors que 20 % de l'épargne européenne s'exporte chaque année vers le reste du monde et que les entreprises innovantes peinent à financer leur expansion en Europe, l'Union de l'épargne et de l'investissement vise à diriger effectivement l'épargne vers le financement de l'économie productive. Le rapport relève cependant que le succès du projet demeure incertain en l'absence d'un consensus politique sur une intégration accrue et d'amélioration des sous-jacents de l'économie européenne.

Le rapport examine l'opportunité et la faisabilité des propositions présentées par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie pour l'Union de l'épargne et de l'investissement. Il formule plusieurs recommandations pour améliorer la performance des marchés financiers selon quatre axes : orienter l'épargne vers l'investissement de long terme ; favoriser l'accès des entreprises à un financement en fonds propres ; assurer l'efficacité de la supervision des marchés financiers ; et relancer une titrisation maîtrisée tournée vers le financement de l'économie réelle.

Les rapports d'information portant observations sur les projets de loi et les propositions de loi

En application de l'article 151-1-1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une commission permanente ou spéciale, formuler des observations sur un projet ou une proposition de loi portant sur un domaine relevant de l'Union européenne.

Ces observations peuvent ensuite être présentées par le rapporteur devant la commission permanente ou spéciale saisie au fond et en séance publique.

Un rapport d'information portant observations sur des projets de loi a été publié :

– **le 21 janvier 2025**, examen du rapport d'information portant observations sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes ([n° 529](#)), présenté par M. Charles SITZENSTUHL.

Les communications

Depuis le 2 octobre 2024, **quatre communications** ont été présentées en réunion de commission par le Président de la commission ou d'autres députés sur les thèmes suivants :

Dates	Thème de la communication
16 octobre 2024	Communication sur le prélèvement sur recettes au bénéfice de l'Union européenne (PSR-UE) et ressources propres du budget de l'Union (M. Charles SITZENSTUHL, député, avec la participation de M. Eric VON BRESKA, directeur en charge de Recettes et Cadre financier pluriannuel et Mme Emmanuelle MAINCENT, cheffe d'Unité en charge de Politique de revenus et nouvelles ressources propres à la Commission européenne)
18 décembre 2024	Communication sur l'état des lieux des plans stratégiques nationaux en matière agricole (M. André CHASSAIGNE et Mme Nicole LE PEIH, députés)
21 mai 2025	Communication sur les suites de la COP 16 relative à la diversité biologique (Mme Danièle OBONO, référente <i>Climat, environnement, énergie et transports</i>)
25 juin 2025	Communication sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la culture : quels enjeux pour l'Union européenne ? (Mme Céline CALVEZ, co-référente <i>Culture</i>)

L'examen des textes européens

Textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution

En application de l'[article 88-4 de la Constitution](#), le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, l'ensemble des projets d'actes européens. Le protocole aux traités sur le rôle des parlements nationaux garantit aux assemblées parlementaires un délai de huit semaines avant l'inscription d'un projet de texte législatif à l'ordre du jour du Conseil. Ce délai laisse ainsi le temps à la commission de décider si elle prend ou non l'initiative d'une proposition de résolution européenne sur un de ces textes.

Du 2 octobre 2024 au 9 juillet 2025, la commission a été destinataire de **718 textes** au titre de l'article 88-4.

Les propositions de résolution européenne

Si un texte européen présente une difficulté ou traite d'un sujet particulièrement important, la commission des affaires européennes peut adopter un avis politique ou prendre l'initiative d'une proposition de résolution européenne. Les résolutions européennes expriment la position de l'Assemblée nationale sur des textes européens en discussion ou sur des thématiques plus générales.

Ces propositions de résolution peuvent émaner :

- de députés à titre individuel : la commission charge alors un de ses membres d'examiner cette proposition de résolution ; son rapport conclut au rejet ou à l'adoption éventuellement amendée de la proposition de résolution ;
- de travaux internes à la commission des affaires européennes en conclusion de rapports d'information.

Qu'elles émanent d'un député ou de ses travaux en interne, les propositions de résolution européennes adoptées par la commission des affaires européennes sont renvoyées à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui peut l'adopter, soit explicitement, soit, lorsqu'elle ne se prononce pas dans le délai d'un mois, tacitement.

La Conférence des Présidents de l'Assemblée peut ensuite décider, à la demande d'un président de groupe, de commission ou du Gouvernement, d'inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Si elle ne le fait pas dans les quinze jours, la résolution est considérée comme définitive et transmise au Gouvernement.

Vingt-cinq propositions de résolution européenne ont été adoptées par la commission des affaires européennes sur les sujets suivants :

- **Lutter contre les addictions numériques chez les enfants.** Cette résolution considérée comme définitive le 14 décembre 2024 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Marietta Karamanli.

- **Adoption et mise en œuvre d'exigences à l'importation pour le respect de normes de production équivalentes aux normes de production essentielles, en matière de santé, d'environnement, de biodiversité et de bien-être animal applicables dans l'Union européenne.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Dominique Potier et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 30 janvier 2025, après discussion en séance publique.

- **Inviter le Gouvernement à se prononcer en faveur de la modification du régime du démarchage téléphonique au niveau européen.** Cette résolution considérée comme définitive le 1^{er} janvier 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Louise Morel.

- **pour une définition harmonisée des entreprises de taille intermédiaire et la création d'une catégorie statistique dédiée à l'échelle européenne.** Cette résolution considérée comme définitive le 18 janvier 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Sabine Thillaye.

- **création d'une flotte européenne de sauvetage en mer.** Cette résolution considérée comme définitive le 18 janvier 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Elsa Faucillon.

- **inviter le Gouvernement de la République française à refuser la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Arnaud Le Gall et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 30 janvier 2025, après discussion en séance publique.

- **mettre en place un cadre européen sur les relations contractuelles des centrales d'achats de la grande distribution avec les producteurs.** Cette résolution considérée comme définitive le 13 janvier 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Henri Alfandari.

- **appel à la libération immédiate et inconditionnelle de Boualem Sansal.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Constance Le Grip et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 6 mai 2025, après discussion en séance publique.

- **étendre les compétences du Parquet européen aux infractions à l'environnement.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Naïma Moutchou et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 juin 2025, après une discussion en séance publique.

- **appel au renforcement du soutien à l'Ukraine.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Laurent Mazaury et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 mars 2025 après discussion en séance publique.

- **condamner les ingérences de l'Azerbaïdjan et du "Groupe d'initiative Bakou", en Nouvelle-Calédonie et dans les Outre-mer.** Cette résolution considérée comme définitive le 28 mars 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Nicolas Metzdorf.

- **proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Philippe Bolo et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 21 mars 2025.

- **coopération européenne renforcée contre l'antisémitisme et la haine anti-juive.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Constance Le Grip et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 mai 2025 après discussion en séance publique.

- **urgence démocratique d'appliquer pleinement et entièrement le règlement européen sur les services numériques.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires

européennes par MM. Thierry Sother et Jérémie Iordanoff et a été adoptée par l'Assemblée nationale le 11 juin 2025, après discussion en séance publique.

- **mise en œuvre du Protocole de l'Organisation mondiale de la Santé pour « lutter contre le commerce illicite de tabac ».** Cette résolution considérée comme définitive le 2 mai 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Frédéric Valletoux.

- **sauvegarder et renforcer le financement en faveur de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine.** Cette résolution considérée comme définitive le 12 mai 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Arthur Delaporte.

- **condamner les remises en cause répétées du droit international par le président des États Unis d'Amérique Donald Trump et à réaffirmer l'engagement de l'Union européenne en faveur de la paix, de la justice, de la défense des droits et libertés fondamentales, de la coopération et de la solidarité entre les peuples.** Cette résolution considérée comme définitive le 28 mai 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Danièle Obono.

- **préserver les concessions hydroélectriques françaises d'une mise en concurrence.** Cette résolution considérée comme définitive le 16 juin 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Philippe Bolo et Marie-Noëlle Batisttel.

- **soutenir le Danemark et le Groenland et œuvrer en faveur d'une plus grande coopération en matière de défense.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par MM. Vincent Caure et Damien Girard et a été adoptée par la commission des affaires étrangères le 4 juin 2025.

- **soutenir une politique ambitieuse et ouverte de la recherche scientifique de l'Union européenne.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Marietta Karamanli et a été adoptée par la commission des affaires culturelles le 11 juin 2025.

- **soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et condamner le soutien du Rwanda au Mouvement du 23 mars.** Cette résolution considérée comme définitive le 7 juillet 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Carlos Martens Bilongo.

- **pour la préservation des principes démocratiques, des libertés publiques et de l'État de droit en Turquie.** Cette résolution adoptée par la commission des affaires européennes et rapportée par M. Pierre Cazeneuve, a été adoptée par la commission des affaires étrangères le 28 juin 2025.

- **condamner la politique de ségrégation imposée aux femmes afghanes par le régime des Talibans et prendre des mesures appropriées pour mettre un terme aux atteintes à leurs droits fondamentaux.** Cette résolution a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Caroline Yadan et a été adoptée par la commission des affaires étrangères le 8 juillet 2029.

- **pour un féminisme universel.** Cette résolution considérée comme définitive le 8 août 2025 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Emmanuelle Hoffman.

Quatre propositions de résolution européenne ont été rejetées sur les sujets suivants :

- **dénoncer l'Accord euro-méditerranéen de 2005 établissant une association entre la Communauté européenne et ses États-membres, d'une part, et la République Algérienne démocratique et populaire, d'autre part.** Le texte de la proposition de résolution a été rapporté par Mme Manon Bouquin, a été rejeté par la commission des affaires européennes, puis par la commission des affaires étrangères, le 9 mai 2025.

- **suspension temporaire du Pacte vert européen.** Le texte de la proposition de résolution a été rapporté par M. Guillaume Bigot a été rejeté par la commission des affaires européennes, le 14 mai 2025.

- **dénoncer l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël et mettre en œuvre les sanctions nécessaires à l'encontre d'Israël et ses dirigeants pour mettre fin à la guerre génocidaire du gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu.** Le texte de la proposition de résolution a été rapporté par Mme Sabrina Sebaihi a été rejeté par la commission des affaires européennes, le 2 juillet 2025.

- **suspendre l'accord d'association Union européenne-Israël et adoption de sanctions contre les violations du droit international humanitaire.** Le texte de la proposition de résolution a été rapporté par Mme Mathilde Panot a été rejeté par la commission des affaires européennes, le 2 juillet 2025.

Les avis politiques

Les avis politiques sont des textes de portée politique qui engagent la commission des affaires européennes seule - et non l'Assemblée nationale dans son ensemble comme les résolutions européennes.

Ces avis sont adressés à la Commission européenne dans le cadre du dialogue politique ainsi qu'aux autres institutions de l'Union et au Gouvernement français.

Avis politique adopté par la Commission des affaires européennes

- Impact de l'intelligence artificielle sur la culture : quels défis juridiques et enjeux pour l'Union européenne ? - Mme Céline CALVEZ – mercredi 25 juin 2025

La communication se concluant par un projet d'avis politique a montré les interactions de l'IA avec le secteur de la culture : entre opportunités et risques. En effet, le secteur culturel est particulièrement inquiet des menaces que l'intelligence artificielle fait peser sur lui tant en termes de risques de pertes d'emploi et de respect de la protection des droits d'auteur, notamment. Toutefois, l'IA offre également des opportunités repoussant les frontières de la créativité humaine ainsi que des moyens d'expression inédits. Il apparaît ainsi nécessaire de trouver un équilibre entre le développement de l'IA et la protection des droits des artistes.

En outre, pour éviter les risques d'une standardisation des contenus culturels et préserver notre souveraineté culturelle, il convient de veiller à ce que les systèmes d'IA générative soient également entraînés avec des contenus variés et à partir d'œuvres européennes et des données présentant des valeurs européennes.

La communication examine également les problématiques juridiques soulevées par l'entraînement des systèmes d'IA générative. Plusieurs éléments permettent de considérer que l'entraînement de l'intelligence artificielle générative n'entre pas dans le champ de l'exception de « la fouille de textes et de données », prévue à l'article 4 de la directive 2019/790 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. Par ailleurs, le mécanisme dit « d'opt-out », soit la réserve d'utilisation de ces données, soulève plusieurs difficultés d'ordre juridique et technique. C'est pourquoi la rapporteure propose, en vue d'un éventuel réexamen de la directive à partir de juin 2026, l'élaboration d'une réglementation complémentaire au niveau européen, permettant d'établir un cadre juridique sécurisant pour l'entraînement de l'intelligence artificielle générative.

Concernant les obligations de transparence imposées par le règlement européen sur l'intelligence artificielle, la rapporteure propose la mise en place d'un tiers de confiance : une instance qui, d'une part, recueillerait les opt-out exprimés par les créateurs et ayants droit, et, d'autre part, recevrait des informations sur les données utilisées pour l'entraînement des systèmes d'IA générative.

La rapporteure aborde également la question de la mise en place d'un système équitable de rémunération, qui devrait reposer sur plusieurs composantes, telles que des licences individuelles, la création d'un marché des licences, mais aussi le renforcement des fonds sociaux européens.

Concernant la protection des œuvres créées à l'aide de l'IA, le degré d'intervention humaine détermine le niveau auquel pourrait se situer la protection. Elle nécessite donc une analyse au cas par cas.

La rapporteure appelle ainsi à un dialogue renforcé entre les titulaires de droits et les développeurs d'IA afin de pouvoir trouver ensemble un équilibre durable entre le développement technologique et la préservation de la diversité culturelle européenne.

La Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes (COSAC)

Créée à Paris en 1989 à l'initiative du Président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC) rassemble des délégations des commissions des affaires européennes des 27 parlements nationaux et du Parlement européen. La première réunion de la COSAC s'est tenue les 16 et 17 novembre 1989, à Paris.

La COSAC est ainsi le lieu de l'expression collective des parlements nationaux mais aussi l'enceinte d'un dialogue avec le Parlement européen. Participent aux travaux de la COSAC en qualité d'observateurs les assemblées des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et les représentants du Secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que, sur décision au cas par cas de la présidence de la COSAC, des représentants d'autres parlements nationaux (Norvège, Suisse, Islande...).

La COSAC se réunit chaque semestre en deux formats à l'invitation du parlement de l'État membre exerçant la présidence du Conseil : la réunion des présidents de délégations (« petite » COSAC) et la réunion plénière (« grande » COSAC). Ses travaux sont dirigés par une troïka présidentielle composée de représentants du parlement de l'État membre exerçant la présidence du Conseil, des parlements qui le précède et lui succède dans cette fonction ainsi que du Parlement européen.

Le rôle de la COSAC est reconnu par les traités européens (*cf.* art. 10 du protocole n° 1 du traité de Lisbonne sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Cette conférence est d'abord le lieu de débats importants entre parlementaires nationaux et européens.

La COSAC établit également des rapports établissant les bonnes pratiques des parlements nationaux en matière européenne.

Enfin, la COSAC peut adopter des contributions sur les sujets européens qui sont ensuite adressées à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement européen. Ces institutions doivent ensuite répondre aux préoccupations ou aux questions figurant dans ces contributions.

Réunions de la COSAC

– **les 27-29 octobre 2024** : Manon Bouquin et Liliana Tanguy ont participé à la réunion plénière de la LXXII COSAC à Budapest (Hongrie), dont l'ordre du jour portait sur les programme et résultats de la Présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne, l'état de l'Union européenne dans l'année de la transition institutionnelle et les 15 ans de l'application du traité de Lisbonne, les tendances démographiques européennes et réponses aux niveaux national et européen et la sécurité et la défense européennes.

– **les 26-27 janvier 2025** : Pieyre-Alexandre Anglade a participé à la réunion des Présidents de la COSAC à Varsovie (Pologne), au Sénat de la République de Pologne, dont l'ordre du jour portait sur les priorités de la Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne et un budget de l'Union européenne basé sur les politiques permettant de répondre aux conséquences des changements climatiques.

– **les 8-10 juin 2025** : Pieyre-Alexandre Anglade et Laurent Mazaury ont participé à la réunion plénière de la LXXIII^e COSAC des parlements de l'Union européenne à Varsovie (Pologne), Sejm de la République de Pologne, dont l'ordre du jour portait sur la mise en œuvre des priorités de la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne, le programme de travail de la Commission européenne et du Parlement européen dans la nouvelle ouverture institutionnelle, le nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE, la politique d'élargissement de l'Union européenne et *Vers un renforcement de l'effort collectif de l'UE pour améliorer la cyber-résilience et lutter contre la désinformation.*

– **les 3-4 juillet 2025** : Pieyre-Alexandre Anglade a participé à la réunion des Présidents de la COSAC à Copenhague, Parlement danois (Danemark), dont l'ordre du jour portait sur les priorités de la présidence danoise du Conseil de l'Union européenne et la sécurité et défense de l'Ukraine et de l'Union européenne.